

Arrondissement de Lannion  
Canton de Perros Guirec  
Commune de Saint Quay Perros

A R R E T E

Portant mise en place d'une circulation alternée  
Sur une partie de la rue de Kerliviec  
Du 6 au 20 février 2023

Le Maire de Saint Quay Perros

V U

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de l'entreprise CEGELEC, en date du 27 janvier 2023

**CONSIDERANT** que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules sur une partie de la rue de Kerliviec, pendant toute la durée des travaux de terrassement au niveau de la station de lavage, entrepris par l'entreprise CEGELEC

A R R E T E

**Article 1** : Il sera mis en place une **circulation alternée**, pour tous les véhicules de toutes catégories circulant sur une partie de la rue de Kerliviec, pendant la durée des travaux de terrassement au niveau de la station de lavage, entrepris par l'entreprise CEGELEC, du 6 au 20 février 2023. Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

**Article 2** : Ces dispositions de circulation visée à l'article 1 prendront fin le 20 février 2023, date prévisible de fin des travaux.

**Article 3** : Une signalisation de type réglementaire matérialisant ces dispositions de circulation **sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux**, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 6 février 2023. Cette signalisation restera en place pendant la durée des travaux.

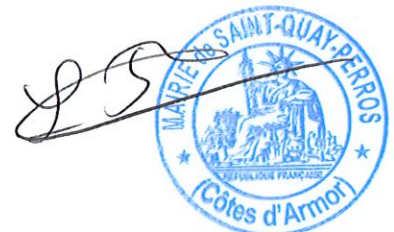
**Article 5** : Le Maire de Saint Quay Perros, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros Guirec
- L'entreprise

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay-Perros, le 27 janvier 2023

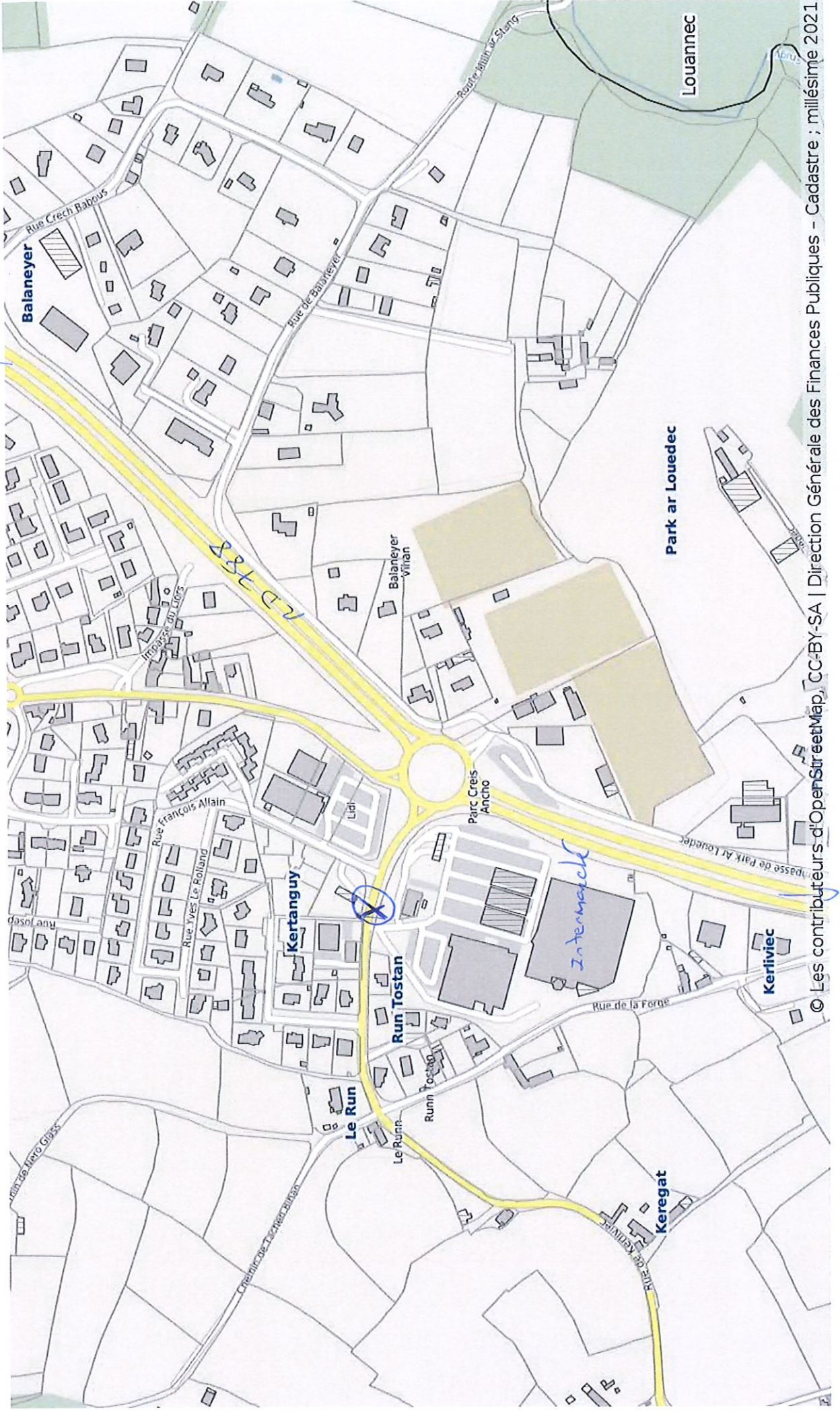
**LE BOZEC Marcel**  
Adjoint aux Travaux

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 27 Janvier 2023





Perros-Guirec



ANNON